



## Séparation couple union libre

-----  
Par Leilei

Bonjour,  
Victime de violences conjugales, je souhaite me séparer de mon compagnon. Ayant porté plainte, mon compagnon a été condamné et une mesure d'éloignement de trois mois est maintenant terminé. Nous souhaitons vendre la maison dont nous sommes propriétaires 50/50. En attendant la vente effective, puis je demander à occuper le domicile seule. Dois accepter qu'il garde les clés pour aller et venir à sa guise?  
Merci d'avance pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour  
Vous pouvez demander au juge l'attribution exclusive de la maison. Mais sauf si le jugement dit "à titre gratuit " vous devrez une indemnité d'occupation.  
Demandez aussi une mesure d'éloignement prolongée.  
Appelez le 3919 pour plus de conseils.

-----  
Par Leilei

Bonjour, merci beaucoup pour votre réponse. Depuis l'injonction d'éloignement, il ne paie plus les mensualités du prêt immobilier que nous avons pour la maison. Est-ce que dans ce cas on peut me demander de verser cette indemnité. Si oui, comment est-elle calculée ? Ma situation financière ne me permettra peut être pas de tout payer.

-----  
Par yapasdequoi

Vous pouvez demander que l'indemnité soit déduite des échéances que vous payez seule.  
Sinon accelerez la vente.

-----  
Par Leilei

Merci encore pour vos réponses et la rapidité de celles-ci ciet. Bonne journée